

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19), la Ville de Château-Thierry prend toutes les dispositions pour permettre le bon déroulement des élections municipales.
Une série de mesures sera prise afin d'éviter la propagation du virus :

- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote. Les électeurs seront invités à se désinfecter méticuleusement les mains avant et après avoir voté.

- Les bureaux de vote seront aménagés de sorte à limiter les situations de promiscuité prolongée. Un marquage sera apposé au sol à chaque étape du parcours de l'électeur pour que soit maintenue entre chaque personne une distance d'environ 1 mètre.

- Il est demandé aux électeurs de conserver leur distance avec les autres électeurs dans les files d'attente et de limiter les contacts physiques avec les membres du bureau de vote.

- Afin de limiter les manipulations des titres d'identité et de la carte électorale lors du contrôle visuel de ces pièces, les électeurs seront invités à les garder en main, dans la mesure du possible.

- Le port du masque chirurgical est réservé aux malades sur prescription médicale, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à la personne, du transport sanitaire, des professions de santé, en ville comme à l'hôpital. Les électeurs concernés sont invités à porter leur masque lorsqu'ils se présenteront au bureau de vote. Les membres du bureau de vote pourront leur demander d'enlever leur masque momentanément afin de pouvoir vérifier leur identité.

- Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'émarger à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.

Voir aussi :
Elections municipales : mode d'emploi

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/organisation-des-elections-municipales-2020-en-situation-depidemie-de-coronavirus-covid-19